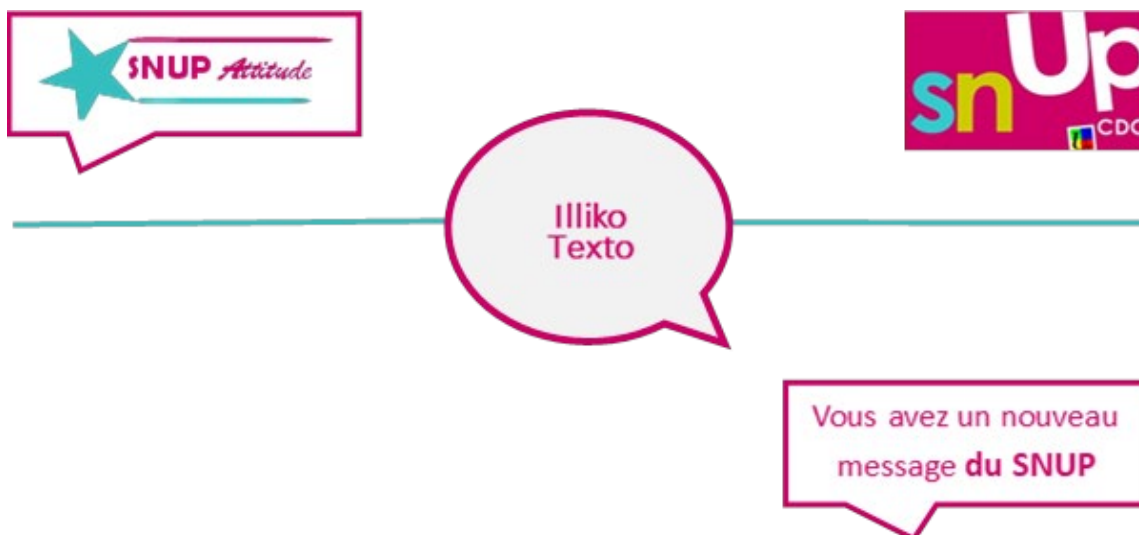


Le 26 octobre 2022



## Tout va bien à la CDC selon la Direction ?

### Une PSC au rabais pour les agents publics

**Agents de droit public** de la Caisse des Dépôts, sachez que **votre Directeur général pense à votre santé en accompagnant l'IPSEC sur une hausse de votre cotisation de 11,4% au 01/01/2024...** après avoir validé une augmentation de 7% au 01/01/2023.

Ce n'est pas la campagne COSOG où on essaie de vous vendre du rêve pour obtenir des voix, c'est le monde réel et sa dureté qui se présente à vous...

Et pas un flash-info RH pour vous annoncer la bonne nouvelle, pourtant la DRH n'est pas avare de communication ces derniers temps.

### C'est quoi le problème ?



## **La Direction accorde un budget dix fois supérieur à son personnel privé.**

Quand elle alloue 3 000 € de participation employeur à un salarié, elle ne donne que 300 € pour un agent de droit public. Dans ces conditions, il faut bien que quelqu'un paye l'addition et **c'est l'agent public CDC qui est le dindon de la farce** dans le domaine de **la Protection Sociale Complémentaire (PSC)**.

### **Et en plus, il faudrait dire merci Patron !**

Rappelez-vous, c'est **le Directeur général** qui a mis en place **le référencement** dans **notre Etablissement public**. Il est censé œuvrer pour l'intérêt général, il n'a de cesse de le rappeler. Mais pour **la santé de ses agents**, il a choisi **l'iniquité la plus totale** alors que ses personnels ayant les plus basses rémunérations sont des agents publics... et ce même Directeur général veut nous faire croire qu'il est attentif aux petits revenus !

**Lundi 23 octobre, le SNUP a demandé une aide à la Direction** lors d'un groupe de travail **mais il s'est senti bien seul autour de la table**. Aucune des autres organisations syndicales n'a appuyé cette demande... elles ont peut-être la tête ailleurs en ne pensant qu'aux résultats électoraux à venir !

Pourtant, le Directeur général a la main sur certaines décisions, il peut augmenter la PFT des agents publics, donner des points aux contractuels de droit public pour leur permettre d'avoir une bonne couverture santé.

Sur ce point, **le SNUP** tient à rassurer le Directeur général, les salariés ne lui en voudront pas puisqu'ils bénéficient d'une protection sociale complémentaire de qualité.

**Triste constat, le Directeur général préfère dépenser 23 millions d'euros pour les JO, un budget vingt-trois fois supérieur à ce qu'il consacre à la PSC de ses agents publics**, sans parler des **64 millions d'euros** qu'il va recevoir de la vente du chalet de Courchevel.

Rassurez-vous tout va changer en 2025, un nouvel appel d'offre devra être réalisé...

**Le SNUP espère que la Direction va enfin se donner les moyens de faire converger les deux régimes afin que chacun soit traité sur un pied d'égalité.**

Nous resterons présents autour de la table des négociations mais à ce stade, nous préférons vous le dire, c'est loin d'être gagné !

**Monsieur le Directeur général, comme 2024 est une année transitoire, le SNUP vous demande de faire un geste à l'attention de votre personnel public pour les aider à bénéficier d'une bonne couverture santé**

## Une NAO qui patine...

**La Négociation Annuelle Obligatoire (NAO)** relative **aux salariés** de l'Etablissement public a débuté le lundi 6 octobre **sans le SNUP** puisque vous avez décidé de ne pas nous accorder votre confiance aux dernières élections professionnelles 😞.

A la lecture de la restitution des premiers échanges, les revendications semblent nombreuses alors que le « panier » de la Direction est peu garni... vos nouveaux élus donnent l'impression d'avoir du mal à se faire entendre et **ils risquent de ne pas obtenir grand-chose !**

Est-ce lié à un problème de méthode ? Peut-être car les 3 organisations syndicales qui siègent désormais autour de la table se qualifient de « réformistes » .

Plutôt que d'aller à la confrontation, elles préfèrent coopérer avec la DRH pour obtenir des avancées sociales alors que nous savons très bien que nos intérêts divergent de ceux qui pilotent la masse salariale !

Résultat : elles se réjouissent de peu. La Garantie d'Evolution de la Rémunération Indiciaire (GERI) en est une bonne illustration... **Comment peut-on se féliciter d'une prime qui en compensant partiellement l'inflation actuelle n'a pas pour vocation de vous faire gagner du pouvoir d'achat et dont la pérennité n'est pas assurée ?**



Pour mémoire, **l'année dernière**, lorsque **le SNUP** était encore **représentatif** chez les personnels de droit **privé**, **l'enveloppe de points** avait **augmenté** de **plus de 40%... mais aujourd'hui nous ne participons plus aux débats !**

En syndicat responsable qui œuvre pour les intérêts de l'ensemble des personnels, nous espérons tout de même un dénouement positif à la présente négociation puisque la NAO conditionne la politique d'augmentation de la PFT des fonctionnaires et le calibrage de l'enveloppe de revalorisation des contractuels de droit public.

**Si vous ne voulez pas être perdants, ne commettez pas la même erreur que fin 2022 en faisant de l'abstention le grand gagnant du scrutin et votez SNUP aux élections COSOG du 30 novembre au 7 décembre 2023.**

## Un malaise à la DSI ?

**Le SNUP a été informé d'une nouvelle réorganisation de la DSI durant le CUEP du 19/10/2023.**

Si l'on se réfère au document de présentation, au discours de son « patron », également à la tête d'ICDC (client de la DSI), et à l'optimisme de la Directrice de la DOT (pour ceux qui n'auraient pas suivi, la DSI a été absorbée par la DOT), ces changements sont indispensables... ils doivent être faits au plus vite pour assurer la transformation numérique de l'EP !

**La fusion des ALM au sein de la PALM a été rapide au point que le SNUP se demande toujours s'il y a eu une réflexion au préalable mais là, on bat tous les records ! La réorganisation de la DSI est souhaitée par la Direction pour décembre 2023 soit dans moins de 2 mois...**

## Qu'est ce qui ne va pas ?



La filière informatique est classée « sensible » par la Direction du fait des difficultés à recruter et à conserver ses effectifs.

Et cela s'explique : il ne se passe pas une année sans que la DSI ne soit lourdement réorganisée, Ex en février 2022 « *Evolution de l'organisation du département Plateformes de services (SDSI20) et du service de pilotage de la Performance SI (SDSIF1)* »

**Le SNUP constate que les personnels concernés par ces réorganisations ne manifestent pas le même enthousiasme. A force d'être déçus des modifications organisationnelles, bon nombre d'entre eux n'y croient tout simplement plus... et plus on réorganise la DSI moins ça va !**

Pour autant **cela ne ralentit pas les décideurs qui veulent avancer vite** (comme mentionné un peu plus haut, attention à ne pas mettre trop d'espoir dans la démarche de co-construction avec cette Direction) !

Au regard des nombreux chantiers en cours, **la lassitude** pourrait conduire à **une explosion** encore plus grande **des dépenses**, voire à **l'échec de certains projets** si **les personnels se démobilisent** ou **s'ils partent massivement**.

Et ce n'est pas la tenue de l'observatoire des métiers le 6 novembre 2023 sur le thème de la filière informatique qui va nous rassurer... Comme son nom l'indique, celui-ci n'a pas vocation à prendre de décisions même si cette « pseudo-instance » permet de contenter un des cosignataires de l'accord cadre 2022-2024 ! A bon entendeur...